

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 08 Décembre 2020

Convocation : le 1^{er} Décembre 2020**Affichage** : le 15 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(es) : Mr Philippe GOBLET par Mr Vincent RICHARD
M^{me} Carole CHARLES par Mr Francis MOURIER

Absent(es) : M^{me} Tatiana VIALLANEIX.

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h14.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 20 Octobre 2020 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibération 33.2020 : Renouvellement du bail de location de la chasse et de la pêche.**

M^r le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location de la chasse et de la pêche au marais communal de Saint Ribert arrive à échéance le 30 juin 2021, il est donc nécessaire de renouveler celui-ci avant le 30 décembre 2020 soit 6 mois à l'avance.

M^r le Maire a donc interrogé M^r Jacques SERPETTE, l'actuel locataire, afin de savoir s'il souhaitait renouveler le bail pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023. Celui-ci a indiqué qu'il acceptait de renouveler le bail pour un loyer annuel de 3 400 € pour une surface de 16ha 11a 51ca en lieu et place du précédent loyer de 3 300 € annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **décide à 10 voix pour** :

- ↳ de louer le marais communal sur les 16ha 11a 51ca à Mr Jacques SERPETTE sis rue Saint Antoine 80110 BEAUCOURT - EN – SANTERRE au prix annuel de **3 400 € du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023.**
- ↳ **Charge** à Mr le Maire de convoquer le locataire pour dresser et signer le bail de chasse de 3 ans et le cahier des charges en 3 exemplaires.

➤ **Délibération 34.2020 : Adhésion de la ville de Longueau à la FDE 80**

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

- favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.
 défavorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau

➤ **Délibération 35.2020 : Mise en conformité du Clocher de l'église**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs devis concernant la Mise en conformité du Clocher de l'église (pose des 2 échelles à crinoline pour la mise en conformité de l'accès au clocher de l'église, travaux de couverture, réfection des horloges du clocher, nettoyage du clocher et remplacement des 3 minuteriers mécaniques sur les cadrans de l'église). Après lecture de ces devis, les membres du conseil **acceptent à l'unanimité** les devis des entreprises APOGE, JOUARD et HUCHEZ horloges et sollicite la subvention Politique Territoriale 2017-2020 auprès du Conseil Départemental.

Les chiffres à retenir sont les suivants :

Montant éligible de l'opération (HT) :	13 271.30 €
Montant Politique Territoriale demandée :	3 293.00 € Solde du dispositif
Montant global subventions	3 293.00 €
Le reste financé par fonds propres :	12 632.56 €
Dont TVA :	2 654.26 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'effectuer la Mise en conformité du Clocher de l'église suivant les prestations qui ont été citées par les entreprises APOGE, JOUARD et HUCHEZ horloges, ils décident de solliciter la subvention Politique Territoriale 2017-2020 auprès du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Devis espaces verts :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents devis élaborés par M^r Roland DAVAUX pour les entretiens des espaces verts qui s'estiment à 7 248.40 € HT soit 8 698.08 TTC et qui se présentent de la manière suivante :

- 1 Taille d'arbustes au Cimetière : **295 € HT**
- 2 Nettoyages des parterres de la cour et derrière la cour de l'école, tailles d'ornement, tontes, et débroussaillages autour de la cuve à gaz : **360 € HT**
- 1 Taille des tilleuls sur la commune : **877.50 € HT**
- 10 Tontes sans ramassage sur la commune : **3 628.20 € HT**
- 1 entretien du parterre au monument aux morts : **137.70 € HT**
- 2 débroussaillages Terrain du domaine : **270 € HT**
- 2 Nettoyages manuels des caniveaux : **1 240 € HT**
- 2 Débroussaillages et désherbage au cimetière et à l'église : **440 € HT**

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'il n'y a pas d'augmentation et qu'il a demandé à diminuer la quantité des prestations par rapport aux devis de 2020 qui s'estimé à 8 289.04 € HT soit 9 946.85 TTC.

Après avoir écouté le détail des devis par M^r le Maire, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour effectuer ces entretiens.

Colline de sapins :

M^r le Maire informe les membres du conseil que nous n'avons pas eu de retour concernant le chantier d'insertion pour effectuer l'entretien de la colline.

Il a donc demandé à M^r Roland DAVAUX d'établir un devis pour effectuer l'entretien de la colline.

Le devis s'estimerait entre à 400 € / jour en effectuant l'entretien avec 2 personnes sur environ 6 hectares pour l'élagage, la taille et le retrait des sapins morts.

Il serait nécessaire de commencer par une base d'une semaine afin de voir ce que cela donne pour un coût d'environ 2 000 €.

À la vue de la baisse des prestations des tontes et des espaces verts d'environ 1 000 €, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce devis et de prévoir la somme de 3 000 € sur les dépenses d'entretiens au fonctionnement du Budget prévisionnel 2021.

Différents devis :

➤ Délibération 36.2020 : *Acquisition d'une maintenance et d'un défibrillateur*

M^r le Maire fait part au conseil municipal du projet d'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique avec assistance à la réanimation qui sera fixé à l'extérieur d'un bâtiment communal.

La Communauté de Communes Avre Luce Noye propose de créer un groupement de commande afin de lancer un marché public d'acquisition pour les DAE.

Le coût de ce projet est de 1 300 € HT pour la pose à l'extérieur des bâtiments communaux et 1 100 € HT pour une pose à l'intérieur des bâtiments avec une maintenance de 250 € HT / an il faudra bien entendu prendre une assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cet investissement.

Questions diverses :

➤ Délibération 37.2020 : *DM pour la Mise en conformité du clocher de l'église*

M^r le Maire informe le conseil municipal que le budget communal est en insuffisance de crédit à l'article 21318 autres bâtiments publics afin de pouvoir régulariser la mise en conformité du clocher de l'église. Afin de régulariser celui-ci, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
21318 : Autres bâtiments publics	10 000,00	021 Virement de la sect. de Fonct.	10 000,00
	10 000,00		10 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
023 : Virement de la sect. d'Invest.	10 000,00		
615221 : Bâtiments publics	- 1 470,00		
615228 : Autres bâtiments	- 8 530,00		
	0,00		
Total dépenses	10 000,00	Total Recettes	10 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

☞ Travaux sur le réseau :

M^r le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté de voirie portant circulation alternée a été pris pour effectuer la reprise de branchements d'eau et déplacement des compteurs en domaine public. La circulation alternée s'effectuera sur les rues de Thory, des Carrières, Basse de Moreuil, des Charrons, de l'Église (D 14E), de Louvrechy (branchement chaussée du Haut de Mailly(D14)) et Chaussée du haut de Mailly (D14). Ces travaux débuteront le Lundi 14 au Jeudi 24 décembre 2020.

☞ Éolien – répartition du produit fiscal et régime de compensation :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes a décidé de répartir et d'attribuer le produit fiscal éolien comme suit :

- CCALN : [45 % (IFER + CFE + CVAE)]
- Communes d'implantation des Éoliennes : [40 % (IFER + CFE + CVAE) - CVAE]
Répartition en fonction du nombre d'éoliennes et la puissance des éoliennes
- Autres communes de la CCALN : [15 % (IFER + CFE + CVAE)]

M^r le Maire fait part aux membres du conseil municipal que notre commune a perçu cette année la somme de 3 480 € pour la compensation EOLIEN. La Communauté de Communes a donc versé à l'ensemble des communes 114 840 € soit 33 communes n'ayant pas d'éoliennes.

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Sauvillers – Mongival à effectuer une demande de parc éolien.

☞ Point sur les différentes commissions de la CCALN :**↳ Commission Finances :**

M^r Christophe TAHON nous fait part que la Communauté de Communes est en déficit de 1,4 millions d'euros.

Il a été évoqué lors de la commission finances que des projets sont en cours tel que l'espace France service (ex : Maison pour tous), la réhabilitation du site de Folleville, le parking pour le souffle de la terre ainsi que la réhabilitation du gymnase du collège d'Ailly sur Noye.

Les projets à venir sont :

- ❖ Une cuisine centrale et légumerie (à l'étude)
- ❖ La création du RAM et de la crèche à Moreuil

La création de cette nouvelle crèche permettrait d'accueillir les enfants de tous âges et handicapés.

Une Maison de santé comprenant des T2/T3 pour les seniors serait réalisable sur une friche de Moreuil se situant derrière le notaire.

M^r Christophe TAHON nous informe que la Communauté de Communes souhaite faire des économies et transférer des charges aux communes de la manière suivante : les contrats à durée déterminée ne seront pas renouvelés et les agents partants à la retraite ne seront pas remplacés par d'autres agents. Il effectuerait une baisse des indemnités des élus, renégocierait leurs emprunts. Le soutien scolaire soit les 50 € / enfants pour les fournitures scolaires serait à la charge des communes. La CCALN augmenterait le coût des déchets ménagers ainsi que la fiscalité de 3 points.

↳ Commission Action Sociale :

M^{me} Linda HOREMANS nous indique qu'il y a un manque de communication.

4 groupes de travail vont être créés afin de mieux connaître les différents services proposés au sein de l'action sociale tel que :

- Les bons alimentaires,
- Le besoin des communes,
- Le retour des usagers,
- La communication

La commission Action Sociale se réunira 1 fois / mois.

↳ Commission Voirie :

M^r Alexandre SOMMER nous informe que lors de la commission du 29 octobre 2020 une grille tarifaire pour les travaux et les tontes sur Moreuil a été mise en place. Une convention de fonds de concours pour les communes ainsi qu'un règlement sera transmis à toutes les communes.

↳ Commission Économie et Tourisme :

M^r Gilles BRULÉ nous informe qu'il a été évoqué lors de la commission les projets suivants :

- Maison de santé comprenant des T2/T3 pour les seniors serait réalisable sur une friche de Moreuil (Breilly) se situant derrière le notaire.
- Maison des randonnées.

↳ Commission Aménagement du Territoire :

M^r Gilles BRULÉ nous informe qu'il a été évoqué lors de la commission les points suivants :

- Le PLUi Avre Luce Noye (secteur Moreuil).
- Droit de préemption aux communes. La Communauté de Communes redéléguera celui-ci aux communes possédant un document d'urbanisme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 23 octobre 2020